



---

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Salon du livre de l'Outaouais tenue à la Maison des auteurs de Gatineau, située au 164 rue Laurier, au Parc Jacques-Cartier, le 19 juin 2017 à 19 h.

---

Membres présents :

Adèle Copti-Fahmy	Caroline Lafrance	Louise Jacques
Estelle Desfossés	Hugo Thivierge	Gaëtan Lavoie
Guy Girouard	Guy Badeaux	Michel Lévesque
Ginette Boissé	Sylvie Lapointe	Lurette Potvin
Jean Ouellette	Marc Haentjens	Catherine Voyer-Léger
Michel Côté	Christian Rioux	Gilles Parent
Céline De Guise	Marie-Hélène Labory	
Marie Boulet	Carole Laguë	

Personnes-ressources présentes :

Anne-Marie Trudel, directrice générale

Valérie Martin, responsable de la logistique, des bénévoles et des événements spéciaux

---

Ouverture de l'assemblée

Catherine Voyer-Léger, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il est 19 h 10.

## **1. Lecture de l'avis de convocation**

Catherine Voyer-Léger, présidente du conseil d'administration, fait la lecture de l'avis de convocation. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais. Le quorum requis pour l'assemblée générale est atteint.

## 2. Nomination : présidence d'assemblée et secrétaire d'assemblée

Résolution n° 1

Il est proposé par Estelle Desfossés, appuyé par Michel Coté, que Catherine Voyer-Léger agisse comme présidente d'assemblée et que Valérie Martin agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Catherine Voyer-Léger fait la lecture de l'ordre du jour. La présidente d'assemblée demande aux membres s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour.

- Estelle Desfossés demande que l'on féminise le mot « président » dans l'ordre du jour, car une femme occupe ce poste. L'assemblée convient que la modification s'impose.

Résolution no 3

Il est proposé par Marc Haentjens, appuyé par Adèle Copti-Fahmy, que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2016

Aucune modification n'étant demandée sauf des petits changements d'orthographe soulevés par Estelle Desfossés, il est proposé que le procès-verbal de l'AGA 2016 soit adopté tel quel.

Résolution n° 4

Il est proposé par Céline De Guise, appuyée par Louise Jacques, que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2016 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

## 5. Questions découlant de la dernière assemblée générale annuelle

Aucune question ne découlait de la dernière assemblée.

## 6. Rapport de l'auditrice et adoption des états financiers 2016-2017

La présidente du conseil d'administration invite l'auditrice, Jasmine Sasseville, à présenter son rapport, ce qu'elle fait en répondant à quelques questions.

Elle souligne que l'achalandage exceptionnel à la billetterie que nous avons connu lors de l'édition 2017 se reflète positivement dans les chiffres;

Mme Sasseville nous rappelle également que :

- Selon les règlements du Salon, on doit toujours conserver un minimum de 25 000 \$ dans son compte bancaire. Cette décision a été prise à un moment où le Salon était beaucoup moins stable. Cette obligation permet de disposer de fonds d'urgence dans l'éventualité de problème de financement ou d'une mauvaise surprise à absorber.

- Les membres de l'assemblée mentionnent qu'on pourrait repenser à nommer ce fond « fond réserve obligatoire » parce qu'il n'est présentement pas nommé; ce point devra être discuté en conseil d'administration.
- Le SLO est en excellente santé financière.

**Résolution n° 5**

Il est proposé par Guy Girouard, appuyée par Jean Ouellette, d'adopter les états financiers tels qu'ils ont été déposés.

Adoptée à l'unanimité.

**7. Nomination d'une auditrice ou d'un auditeur****Résolution n° 6**

Il est proposé par Estelle Desfossés, appuyé par Céline De Guise, de mandater Jasmine Sasseville, du cabinet Pierre Brochu CPA Inc., pour l'année financière 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

**8. Rapport annuel de la présidente du conseil d'administration**

La présidente du conseil d'administration, Catherine Voyer-Léger, présente son rapport, lequel est également disponible dans le rapport annuel.

**Résolution n° 7**

Il est proposé par Caroline Lafrance, appuyé par Adèle Copti-Fahmy, que le rapport de la présidente soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**9. Rapport de la directrice générale**

La directrice générale, Anne-Marie Trudel, présente son rapport, lequel est également disponible dans le rapport annuel.

Anne-Marie remercie elle aussi les différents partenaires de la région dont l'appui aux nombreux projets du Salon est précieux. Elle mentionne, notamment, la Ville de Gatineau, Radio-Canada, l'UQO, le CNA et les autres partenaires. Elle souligne également l'apport inestimable des nombreux bénévoles, des membres du conseil d'administration et de l'équipe qui fait un travail extraordinaire.

**Résolution n° 8**

Il est proposé par Estelle Desfossés, appuyé par Céline De Guise, que l'assemblée félicite l'équipe du SLO pour le succès de la 38<sup>e</sup> édition.

Adoptée à l'unanimité

## 10. Ratification des actes des administratrices et des administrateurs

Résolution n° 9

Il est proposé par Estelle Desfossés, appuyé par Jean Ouelette, que les actes des administratrices et des administrateurs pour l'année 2016-2017 soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité

## 11. Cotisation des membres

Résolution n° 10

Il est proposé par Guy Girouard, appuyé par Marc Haentjens, que la cotisation des membres du Salon du livre de l'Outaouais soit maintenue à zéro dollars (0 \$).

Adoptée à l'unanimité

## 12. Élection des administratrices et des administrateurs

Résolution n° 11

Il est proposé par Estelle Desfossés, appuyé par Gilles Parent, que Catherine Voyer-Léger agisse à titre de présidente d'élection et Valérie Martin agisse à titre de secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité

À la lumière des statuts de la corporation, sept postes d'une durée de deux ans sont à combler et un poste pour une durée d'un an. La présidente d'élection ouvre la période de mises en candidature. Elle accepte les mises en candidature, toutes conformes aux statuts pour les postes.

Les candidatures reçues tel que prévu aux statuts, *avant* l'ouverture de l'assemblée, sont :

Mandat de 2 ans :

- 1 poste à titre d'auteur | Michel Côté
- 1 poste à titre de bibliothécaire | Marie-Hélène Labory
- 1 poste à titre d'éditeur, diffuseur, distributeur | Caroline Lafrance
- 1 poste à titre de bénévole | Francine Manseau
- 1 poste à titre de libraire | Hugo Thivierge
- 2 postes d'administrateur/administratrice | Ginette Boissé et Michel Lévesque

Mandat de 1 an :

- 1 poste d'administrateur/administratrice | Marie Boulet

Aucune candidature supplémentaire n'étant déposée, les candidats sont tous élus.

Résolution n° 12

Il est proposé par Louise Jacques, appuyé par Estelle Desfossés, que tous les candidats soient élus.

Adoptée à l'unanimité

Les membres élus se lèvent et sont applaudis par l'assemblée.

Les membres du conseil d'administration pour l'année 2017-2018 sont :

<b>Mandats se terminant en juin 2018</b>	<b>Mandats se terminant en juin 2019</b>
Marc Haentjens : Milieu franco-ontarien	Michel Côté : Auteur
Sylvain Lemay : Milieu de l'éducation	Marie-Hélène Labory: Bibliothécaire
Micheline Manseau : Administratrice	Caroline Lafrance: Éditeur, diffuseur, distributeur
Hugo Paquette : Administrateur	Francine Manseau: Bénévole
Marie Boulet: Administratrice	Hugo Thivierge: Libraire
Catherine Voyer-Léger : Administratrice	Ginette Boissé: Administratrice
	Michel Lévesque: Administrateur

### 13. Modifications aux statuts

#### Proposition 1 :

Il est proposé de modifier les statuts de la Corporation du Salon du livre de l'Outaouais inc., de manière à remplacer les termes « vérificateur ou vérificatrice » par auditeur ou auditrice » afin de se conformer à la nouvelle appellation, et ce, dans l'ensemble des statuts de la Corporation :

#### 3. Les assemblées générales

##### 3.4. Convocation de l'assemblée générale annuelle

##### 3.4.3. L'ordre du jour doit notamment comporter les points suivants :

- Présentation du procès-verbal de la dernière assemblée générale;
- Questions découlant de la dernière assemblée générale;
- Lecture et adoption du rapport annuel du président ou de la présidente;
- Adoption des états financiers;
- Nomination d'un auditeur ou une auditrice ~~vérificateur ou d'une vérificatrice~~;
- Ratification des actes des administrateurs et des administratrices;
- Élection des membres du conseil d'administration;
- Modifications aux statuts s'il y a lieu

#### 7. Les dispositions financières

##### 7.4. Auditrice ou auditeur ~~Vérificateur ou vérificatrice~~

Les membres du Salon lors de chaque assemblée générale annuelle nomment un ou plusieurs ~~Auditrices ou auditeurs vérificateurs ou vérificatrices~~ qui restent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante. Toutefois, en cas de démission ou d'incapacité d'agir ~~du vérificateur ou de la vérificatrice de l'auditrice ou de l'auditeur~~ du Salon au cours de son terme d'office, un autre ~~auditeur ou auditrice vérificateur ou vérificatrice~~

peut être nommé en remplacement par résolution du conseil d'administration, à condition qu'il s'agisse d'une ou d'un comptable agréé ou d'un bureau de comptables agréés de bonne réputation exerçant dans la région de l'Outaouais. Les livres et états financiers du Salon seront vérifiés à chaque année par le/la ou les *auditeurs/auditrices* ~~vérificateurs/vérificatrices~~ du Salon dès que possible après l'expiration de chaque exercice financier.

#### Résolution n° 13

Il est proposé par Estelle Desfossés, appuyé par Ginette Boissé, de modifier les statuts de la Corporation du Salon du livre de l'Outaouais inc., de manière à remplacer les termes «vérificateur ou vérificatrice » par auditeur ou auditrice » afin de se conformer à la nouvelle appellation, et ce, dans l'ensemble des statuts de la Corporation.

Adoptée à l'unanimité

### Proposition 2 :

Le conseil d'administration propose que le nombre de signataires passe de trois à quatre afin de faciliter le processus de signature des effets bancaires :

#### 7.3. Effets de commerce

*Tous les chèques, billets, lettres de crédit et autres effets négociables doivent être signés, tirés, acceptés ou endossés par deux (2) des ~~trois-quatre~~ personnes autorisées à cette fin par le conseil d'administration.*

#### Résolution n° 14

Il est proposé par Guy Girouard, appuyé par Marie Boulet, que le nombre de signataires passe de trois à quatre afin de faciliter le processus de signature des effets bancaires.

Adoptée à l'unanimité

### Proposition 3 :

Enfin, il est proposé de modifier la façon dont est diffusé l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle. Étant donné les moyens à la disposition de la Corporation (médiat sociaux, info-lettre, site web), les changements dans les façons de s'informer de la population et des coûts d'un tel achat publicitaire engendrent, le conseil d'administration propose d'enlever l'obligation de publier l'avis de convocation *au moins une fois* dans un journal. Ainsi on devrait lire :

### 3. Les assemblées générales

#### 3.4. Convocation de l'assemblée générale annuelle

*3.4.4. Un avis de convocation doit être diffusé publiquement (dans un journal, envoi par courriel ou toute autre voie de diffusion publique) à deux (2) reprises, ~~dont au moins une fois dans un journal~~, la première fois, quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale, et la deuxième fois, dans une période de deux (2) à cinq (5) jours précédant la tenue de l'assemblée générale.*

**Résolution n° 15**

Il est proposé par Adèle Copti-Fahmy, appuyé par Caroline Lafrance, que soit enlever l'obligation de publier l'avis de convocation *au moins une fois* dans un journal étant donné les autres moyens à la disposition de la Corporation (médias sociaux, info-lettre, site web), les changements dans les façons de s'informer de la population et les coûts engendrés par un tel achat publicitaire.

Adoptée à l'unanimité

**14. Questions diverses**

Il n'y aucune question d'inscrite à l'ordre du jour.

**15. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Estelle Desfossés, appuyé par Adèle Copti-Fahmy, que la séance soit levée. Il est 20 h 47.

*Valérie Martin, secrétaire d'assemblée, 19 juin 2017*